

<http://lyc-george-sand-la-chatre.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article2728>



Mardi, les délégués de classe votent.

- Archives du Blog - Vie des Lycéens - Lycéens responsables -



Date de mise en ligne : samedi 26 septembre 2015

Date de parution : 29 septembre 2015

Copyright © Lycée George-Sand La Châtre - Tous droits réservés

Les élections par les délégués des classes de leurs représentants au CA (Conseil d'administration), CHS (Commission Hygiène et Sécurité), et Fonds Social Lycéen, c'est

mardi 29 septembre à 13h15 en J01.

Le rôle du CA est très important dans la vie du Lycée.

Il est composé pour un tiers de représentants de l'équipe de direction, des collectivités territoriales (Conseil Régional, Municipalité) et de personnalités qualifiées ; pour un autre tiers, des personnels (professeurs, agents...) ; enfin, le troisième tiers, ce sont les représentants des parents et des élèves.

4 délégués au CA sont élus par les délégués de classes, 1 est élu par le CVL.

Le CA est présidé par le chef d'établissement ou son adjoint en cas d'empêchement.

Le conseil d'administration fixe les principes de la mise en oeuvre de l'autonomie pédagogique et éducative ainsi que les règles d'organisation de l'établissement.

Par exemple, le CA adopte **le projet de l'établissement** et chaque année établit un rapport de fonctionnement pédagogique qui rend compte notamment de la mise en oeuvre du projet ;

Le CA adopte **le budget et le compte financier** ;

Le CA adopte **le règlement intérieur**, il donne son avis sur les mesures annuelles de créations et suppressions de sections et options.